

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 11 octobre 2022 à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Jean-Robert BONDIER, Maire.

Sont présents : Jean-Robert **BONDIER**, Michaël **MARILLIER**, Aïcha **BURDAIRON**, Alain **MOISSONNIER**, Jan **VINCENT**, Gilles **VINCENT**, Floriano **DE MATOS**, Dominique **LACROIX**

Absents excusés : Michel **BONDIER** donne procuration à Jan **VINCENT**, Rachel **HUGUES** donne procuration à Aïcha **BURDAIRON**

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Floriano **DE MATOS** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 08 juillet 2022

Le Maire informe que ce Procès-verbal a été envoyé par mail. Aucune question ou remarque n'étant soulevée, il est approuvé à l'unanimité des conseillers présents et représentés. Résultat des votes publics : Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

2. Actions du Maire par délégation du Conseil Municipal

Depuis le dernier Conseil Municipal, le Maire a été amené à :

- La remise en location de l'appartement communal au-dessus de la mairie s'est faite le 9 août, aucun jour de carence sur cette location, car on a fait l'état des lieux de sortie et d'entrée le même jour. Cela démontre que quand on met quelque chose en location sur la commune ça part. Là, où il y a des appartements vides, soit l'appartement est en mauvais état, soit le prix est trop élevé, soit le bailleur ne veut pas le louer. Nous recevons en effet des demandes de location régulièrement.
- Accepter le don d'une épareuse agricole. Dominique LACROIX demande ce que c'est ? Jean-Robert BONDIER lui répond que c'est la grosse débroussailleuse qui se met sur le tracteur. C'est un agriculteur qui nous a fait un don qu'on a accepté puisqu'on était en train d'étudier le renouvellement de la nôtre qui a encore des défaillances techniques.
- Signer la convention d'archéologie préventive pour le projet d'amélioration de la ressource en eau.
- Signer les demandes de subventions pour la réfection de la place à bois Fontaine Anglard et restauration du chemin des Chenantré. 80% de subvention possible du FEADER, du fonds européen. Maintenant on a 4 ans pour exécuter. Dominique LACROIX demande ce qu'est la place dépôt fontaine Anglard ? Jean-Robert BONDIER et Michaël MARILLIER répondent que c'est la place à bois au bord de la départementale en face de la menuiserie, à la sortie de Villards-d'Héria sur la route de Saint-Claude.

3. Personnel

a) Démission de l'ATSEM – suppression du poste

Le Maire informe que notre ATSEM, Patricia MOISSONNIER, a démissionné de son poste lors de cette rentrée scolaire. Elle fait le choix d'évoluer dans sa carrière professionnelle et de partir vers une autre orientation professionnelle. Il a accepté sa démission. Du fait de ses 2 mois de préavis, son départ sera pendant les vacances de la Toussaint. Il faudrait qu'on l'ait remplacé pour la rentrée des vacances de Toussaint le 7 novembre. La vacance d'emploi et une offre de recrutement

pour envisager son remplacement ont été immédiatement publiées. En se penchant sur son statut, elle était embauchée en tant qu'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles) mais ce n'est pas son poste réel. Aujourd'hui elle est agent de cantine- garderie, elle est dans le cadre d'emploi de la Fonction Publique Adjoint d'Animation. Le Maire propose donc d'ouvrir non pas un poste d'ATSEM, car elle n'intervient pas au sein de l'école maternelle, mais dans le périscolaire, mais un poste d'adjoint d'animation. La personne qu'on recrutera sera embauchée à ce grade-là, il n'y a pas de différence de grille indiciaire. Le Maire donne lecture de la fiche de poste, qui correspond à ce qu'on pratique déjà.

Il convient donc de supprimer le poste d'ATSEM. Résultat des votes publics : Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0

b) Recrutement d'un adjoint d'animation – ouverture de poste

Jean-Robert BONDIER propose d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation à raison de 27 heures par semaine, c'est ce que faisait l'ATSEM aujourd'hui. Le matin, de 7h00 à 8h30, la garderie ouvre à 7h15. Ensuite, 11h00 -14h00 pour la cantine. Pour le soir, 16h30-18h45. Depuis la rentrée, on savait avec l'ouverture de la deuxième classe que les effectifs pouvaient augmenter. Avant de décider il fallait appréhender ce qui allait se passer, on avait aucune idée de ce qu'allait donner le transfert de la cantine de Montcusel à Villards-d'Héria avec la classe des maternelles. Il faut se donner le temps de la première période jusqu'aux vacances de la Toussaint pour évaluer les effectifs présents, que les effectifs se stabilisent. On se trouve entre 17-20 enfants le midi dont 6-8 maternels. Une personne seule même si c'est réglementaire, ce n'est confortable pour personnes.

c) Ouverture d'un second poste d'animation cantine – garderie

Le Maire n'a pas la réponse pour le volume de ce second poste, mais à deux limites. L'idée aujourd'hui, pense que si on a du mal à recruter sur ces postes, c'est parce que les journées sont compliquées par rapport à l'amplitude horaire. Si on part sur deux temps de travail, imagine couper la journée en deux, une personne qui fait le matin avec la cantine, et après sa journée est finie. Et une autre personne qui débiterait à 11h00 pour faire le doublon du midi, et qui ferait le soir. Là, on est sur des amplitudes de travail qui sont plus confortable a priori. Il faut également se donner la possibilité d'ouvrir le mercredi, comme offre complémentaire de service. Cette situation représenterait 50h de travail hebdomadaire à répartir sur 2 postes. On sait que le budget de la cantine-garderie n'est pas équilibré par la contribution des parents, c'est un vrai service public.

Le Maire est en discussion avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une prise en charge du volant garderie, tant en investissement qu'en fonctionnement. Cette prise en charge permettrait de financer une partie du surcoût ainsi généré. Pour être financé par la Caisse d'Allocations Familiales il faut qu'on passe par un accueil agréé Jeunesse et Sport, dossier en cours de réalisation.

Il faut qu'on avance sur le recrutement, sinon on n'y arrivera pas. Ce soir il faut ouvrir ce second poste d'Adjoint d'Animation sur un volume de 18h à 20h par semaine à ajuster selon les personnes qu'on trouvera, et ce qu'elles veulent. Et à termes on pourra pousser à 50h par semaine si on obtient le financement de la CAF et qu'on puisse ouvrir le mercredi.

Dominique LACROIX demande si on ouvrirait le mercredi ce serait l'après-midi ou toute la journée ?

Le Maire répond que ce serait toute la journée.

Dominique LACROIX ajoute que c'est intéressant, et il y a un vrai travail d'animation.

Jean-Robert BONDIER confirme, il y aura des vraies animations à mettre en place où l'Adjoint d'Animation va pouvoir jouer son rôle.

Dominique LACROIX ajoute que cela donne du poids à l'école.

Le Maire est d'accord là-dessus. Demande au conseil municipal d'ouvrir ce second poste et de lancer un recrutement sur un second poste avec des volumes d'heure un peu plus réduit mais des répartitions d'horaires qui soient plus attractives.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir ce second poste d'adjoint d'animation. Résultat des votes publics : Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0

d) Recrutement d'un ATSEM

Aujourd'hui, l'Atsem, nous est refacturé à raison d'un tiers de ce qu'elle coûte et entre les 3 communes. Elle nous coûte 7 516 € par an, donc le tiers de 22 000 €. La réorganisation du RPI et la convention qu'on a discuté en juillet fait que les charges de fonctionnement se répartissent sur 2 communes, Martigna et Villards-d'Héria et la troisième commune paye à

hauteur de 1 000 € par enfant scolarisé. Cette fois le salaire ne serait plus de 7 516 €, on payerait la moitié et non plus un tiers. Ça remonterait à 12 000 €, mais comme Montcusel a 7 enfants scolarisés sur Villards-d'Héria, leur contribution de 7 000€ viendrait compenser ce surcoût.

La proposition a été faite à l'ATSEM, qui doit rendre réponse. Le Maire propose qu'on se donne cette opportunité si elle l'accepte. L'avantage qu'elle soit employée chez nous est qu'on peut moduler ou proposer d'autres choses. Cela a un inconvénient c'est nous qui gérons la paie, qui gérons le salarié et la refacturation, cela impacte le travail de secrétariat. Ce n'est pas neutre. Le Maire aimerait qu'on ouvre ce poste, si le recrutement se fait, le poste est prêt et on peut y aller, et s'il ne se fait pas, on ferme le poste qu'on aura ouvert. La proposition est celle d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe, échelon 8. Indice brut 430, indice majoré 380, avec son supplément familial de traitement.

Le Maire propose d'ouvrir un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe échelon 8 et de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence. Demande s'il y a des questions ? Résultat des votes publics : Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

4. Finances

a) Tarifs Cantine – Garderie

Le Maire explique qu'il ne regarde pas le prix du repas à 4,10 €, c'est fixé et ça ne bouge pas car il est conjoint avec les autres communes du RPI et ce serait bien que cela reste cohérent. On a 4,10 € de repas et 1,25 € de garderie. Sur le reste du temps le matin ou le soir on compte à la demi-heure la présence des enfants. C'est complexe, tant à la gestion quotidienne avec un tableau où on compte les demi-heures qu'au moment de la facturation où on recompte ces demi-heures à la journée, à la semaine et enfin au mois. Il propose qu'au 1^{er} septembre on instaure un forfait. En reprenant la fréquentation et facturation moyenne de l'année scolaire précédente, cela donnerait un forfait de 1,16 € pour le matin et 1,36 € pour le soir. On est cohérent avec Tom Pouce et avec ce qu'on facture actuellement. Cela ne va pas être de grande révolution dans les tarifs. On peut comparer cela au coût d'embauche d'une nourrice. Socialement on laisse accessible la garderie. Evidemment cela n'équilibre pas le budget de la cantine-garderie mais il pense que cela fait partie du service public et du coût que doit payer la commune pour espérer garder l'école. Propose d'instaurer ces forfaits pour le matin, soir et midi sans repas. Résultat des votes : publics Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

Les modifications du site internet vont être faites en conséquence, cela coutera 120 € HT.

b) Versement de subventions

En 2021, on avait fait les dossiers pour l'acquisition de moyens informatiques en vue d'ouvrir des portails numériques pour l'accès de la population à nos services. Nous avons ainsi modifié le site internet pour la gestion cantine-garderie par le site internet. On a acheté 2 ordinateurs portables un à la garderie et un à l'école maternelle. Tout cela subventionné à hauteur de 80%, c'est 4 320 € de subvention, on a pris le maximum qu'on pouvait prendre sur ce dossier. Il y a eu en plus la mise en place du module ébène pour la gestion dématérialisée du cimetière, il n'était pas dans ce dossier et nous coûte 120 € par an.

Aïcha BURDAIRON explique que c'est un abonnement en fait.

Jean-Robert BONDIER confirme que cela fait partie de l'abonnement du pack Coloris, effectivement.

Aïcha BURDAIRON ajoute que ça l'est pour tout le monde, pour les parents comme pour nous.

Le Maire explique que cela reste le même bazar pour les parents qui n'inscrivaient pas avant, ne le font pas plus maintenant. Pour ceux qui s'inscrivent, ils gèrent tout sur internet, c'est facile. La commande des repas est grandement facilitée aussi, 2 clics et le mail est parti automatiquement par contre, la facturation ne convient pas encore totalement.

Aïcha BURDAIRON explique que cela ne remonte pas dans le logiciel facturation.

Jean-Robert BONDIER confirme

Il y avait un deuxième volet de subventionnement sur ce projet : c'était la formation du personnel. On a fait pour ébène 2 séances de formation qui ont été facturées, c'est passé dedans et on a touché 552 € de subvention. Le module informatique ne nous aura pas coûté très cher au final.

Dans le montage financier de la randonnée gourmande, avec la commission Villards-d'Héria 2022 et les associations qui ont organisé cette randonnée. Le forfait d'inscription était de 16 €, mais on a construit le montage en disant que la commune participerait un peu pour que le menu proposé soit autour de 20 €. Ces 4 euros de delta, cela correspond à un financement de 300 € que la commune reverse aux associations concernées. C'est compliqué quand la commune est

organisatrice, car on n'a pas de régie d'avances, on n'en peut pas encaisser un chèque, donc on ne peut pas encaisser une carte bleue et encore moins de l'espèce. Ce qui était le plus simple c'est que ce soit une des associations qui fasse la répartition aux autres et la commune verse la subvention à l'association. En l'occurrence, c'est la Protection Civile qui a géré le système, les chèques sont prêts pour les autres associations et on va verser ces 300 € à la Protection Civile avec comme mention support financier de la randonnée gourmande. Le Maire demande au conseil municipal s'il est d'accord de verser cette subvention de 300 € à la Protection Civile du Jura. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0, Monsieur le Maire ne participant pas au vote étant Président de l'association de la Protection Civile du Jura.

c) Taxe d'aménagement

C'est de l'information. Le taux pour la commune pour la taxe d'aménagement est de 2%, ce n'est pas le moment de toucher ce taux, il nous rapporte 300 €, et si nous voulions changer ce taux il fallait le faire avant le 1^{er} octobre. Propose de prendre acte qu'on n'ait pas changé ce taux, Résultat des votes publics Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

L'article 109 de la Loi de Finances 2022 rend obligatoire, à compter de l'année 2022, le reversement par les communes à leur Etablissement Public de Coopération Intercommunale, d'une fraction de taxe d'aménagement correspondant à la charge des équipements public relevant sur le territoire de la commune des compétences de l'EPCI. Les modalités de ce reversement doivent être fixées par délibération concordante de chaque conseil municipal concerné et de l'organe délibérant de l'EPCI. Il faut qu'on attende que Terre d'Emeraude Communauté ait pris sa position, et on validera ou non. Après discussion avec le Président de Terre d'Emeraude Communauté, ce dernier proposerait la fraction de 0 pour que cela reste aux communes. On va attendre le prochain conseil communautaire pour en savoir plus.

Aïcha BURDAIRON informe que ce transfert de la taxe d'aménagement à la DGFIP va dans le sens de la dématérialisation que veut mettre en place le gouvernement et le rapprochement des déclarations d'urbanisme et les déclarations pour les taxes foncières.

Le Maire informe qu'ils le font déjà aujourd'hui, c'est ce qu'on étudie en Commission communale des impôts directs.

Aïcha BURDAIRON ajoute que cela fait un moyen de contrôle supplémentaire, et cela ira plus vite.

d) Passage à la nomenclature M57

Nos budgets sont construits selon une nomenclature normée. En application de l'article 106-3 de la Loi 2015-99-41 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, les collectivités territoriales et leur établissements publics peuvent par délibération de l'assemblée délibérante choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptable M57 applicable aux métropoles. Ils veulent mettre tout le monde sous la même nomenclature M57. Au 1^{er} janvier 2024, il faudra qu'on bascule. La question ce soir, est, est-ce qu'on le fait au 1^{er} janvier 2023 ou au 1^{er} janvier 2024. Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigence comptable et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la DGCL, la DGFIP, les associations d'élus, les acteurs locaux. Destinée à être généralisée la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici le 1^{er} janvier 2024. Pour information, on a déjà deux nomenclatures M14 pour le budget général et lotissement et M49 pour le budget de l'eau.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 pour les communes et EPCI, M52 pour les départements et M71 pour les régions, elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature soit par fonction. C'est ce qu'on fait déjà aujourd'hui. Le référentiel budgétaire et comptable étant en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficie déjà les régions, offrant une plus grande marge de manœuvre au gestionnaire. Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de délégué à l'exécutif la possibilité de procéder dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Aujourd'hui, on doit équilibrer nos budgets au sein d'un chapitre, si dans les dépenses générales on dépense plus de fioul et moins de carburant que prévu, ce n'est pas grave c'est dans le même chapitre on n'est pas obligé de faire des décisions modificatives. Cependant si on n'a plus au 061 que prévu et moins au 065, là il faut faire une décision modificative pour pouvoir espérer engager la dépense. Là on peut basculer avec cette réglementation comptable 7,5 % des crédits d'un chapitre vers un autre sans faire de DM, simplement en rendant compte. C'est une souplesse qui limite les décisions modificatives, mais qui permet de rendre plus fluide les décisions. Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 pour l'ensemble des budgets à compter de 2023. La M57 prévoit que les communes

de moins de 3 500 habitants peuvent l'appliquer de manière abrégée ou développée. On est déjà en nomenclature développée aujourd'hui, c'est-à-dire qu'on va au 4^{ème} chiffre dans les articles cela permet d'être plus précis. Cela ne révolutionne pas trop. L'option à la M57 développée doit être mentionnée dans la délibération. La fongibilité des crédits, c'est la bascule des 7,5% de chapitre à chapitre. Et il faut fixer le mode de gestion des amortissements en M57. Comme on est dans les communes de moins de 3 500 habitants on n'a pas d'obligation d'amortissement sauf pour les subventions d'équipements versées. On en a parlé lors du dernier conseil municipal, les subventions d'équipement versées, qu'on sait aujourd'hui amortir sur 1 an avec une neutralisation de l'amortissement pour que ça n'ait pas d'impact budgétaire. Il faut préciser dans notre délibération si on reste sur ce mode d'amortissement et si on neutralise ou pas. On l'a décidé en M14 ça reste cohérent de le poursuivre en M57. Techniquement, quand on va voter les budgets on ne verra pas de changement. Cela va simplifier nos comptes de gestion, compte administratif, sur un compte financier unique. Le Maire pense surtout à la secrétaire qui travaille dans 2 mairies et la deuxième bascule en 2023, et cela peut lui simplifier la vie d'avoir une seule nomenclature comptable. Il propose de voter pour adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour l'ensemble des budgets éligibles au 1^{er} janvier 2023 et qu'on opte pour la nomenclature développée. Conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à partir du 1^{er} janvier 2023. D'autoriser le Maire à procéder à compter du 1^{er} janvier 2023 à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. De calculer l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis. Et d'autoriser le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération. Cela ne pourra passer qu'après avis comptable public. Résultat des votes publics Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

e) Numérisation de l'Etat civil

C'est un sujet déjà abordé, aujourd'hui quand on nous demande une copie d'acte, c'est un peu fastidieux de le faire. Dans le contexte de Villards-d'Héria 2022, ne trouve pas inintéressant d'avoir un support numérique de l'état civil, qui puisse à terme être mis à disposition du public. Nous avons identifié un opérateur qui est intervenu notamment à Maisod, qui fait un travail qui tient la route d'après le Maire de Maisod. Le principe, c'est 4 étapes, ils viennent sur place numériser les registres. Nos registres ne sortent pas de la Mairie. Derrière ils ont un opérateur qui recadre, gomme les impuretés qui nettoie l'image. Et transforme cela en 1 acte par page avec les mentions et les post It de fin de registre. Ensuite, ils font une saisie et création de la base de données, tout est ressaisi dans une base de données adaptée à notre logiciel métier. Ce qui fait que demain, quand on a fait cela, si on nous demande une copie intégrale d'un acte de naissance, mariage ou décès de 1798, si on a le nom, la date, on cherche dans le logiciel et on peut sortir une copie transcrite, numérique ou le scan. La transcription est faite par deux opérateurs qui tapent chacun de leur côté ce qui ont lu de l'acte. S'il y a discordance, il y a un troisième opérateur qui intervient pour valider. C'est assez fiable. La difficulté était d'évaluer le nombre d'actes. D'où on partait. Dans le coffre-fort on a les registres depuis 1793 pour 4 communes : Grand Châtel, Petit Villard, Grand Villard et Villards-d'Héria. Cela représente 4 200 actes. Tout cela pour un coût de 4 176 €, à 1 € l'acte trouve que cela n'est pas très cher. Cela sera facturé en 2 fois. La première, il y aura 2 080 € HT, c'est toute la partie numérisation, qui peut être faite dans les jours qui viennent car ils sont dans le Jura en ce moment. Et deuxième étape, traitement des images, indexation, constitution de la base de données, livraison, ce serait pour janvier 2023, cela basculerait sur l'exercice suivant, là il y a 1 400 € HT à payer. Propose de réaliser ceci, parce que cela à intérêt certain pour Julie. Derrière la question était, des copies avant 1900, on nous en demande très peu. Le Maire estime bien de faire l'intégralité, l'année ou on fête le bicentenaire de la commune.

Dominique LACROIX ajoute que si on a les moyens.

Le Maire répond qu'il a fait faire 2 devis, un pour 2 000 actes et un pour 4 000. Du fait des paliers de facturation, entre 1 500 actes d'un côté et 3 500 de l'autre c'est le même prix. Donc c'est dommage de faire 1 500 et de payer l'équivalent de 3 500 actes. Et si on a fait 3 500, c'est dommage de laisser 2 registres de côté. Résultat des votes publics : Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

5. Ecole – point sur la rentrée scolaire

Le point sur les effectifs, 51 élèves en fin d'année dernière. L'Education Nationale nous promettait 43 à la rentrée.

Dominique LACROIX demande si c'est bien sur le RPI global ?

Jean-Robert BONDIER confirme, et explique que l'Education Nationale projetait 43 à la rentrée avec une mise en garde sur un effectif vraiment bas. Et du coup 53, un peu plus que l'année dernière. Et la nouvelle organisation fait qu'on a récupéré 2 enfants scolarisés à l'école privée. Villards-d'Héria 20 enfants, Martigna 21 enfants, Montcusel 12.

Alain MOISSONNIER rapporte un message de Patricia qui est surprise d'être invitée au conseil d'école pour la première fois depuis 14 ans, à 8 jours de la fin de son contrat. Aurait pu participer avant sans problème.

Le Maire répond que c'est une décision des parents d'élèves. Le conseil d'école dépend de l'Education Nationale, on participe, mais on n'intervient pas. Les parents d'élèves ont voulu cette invitation, et Laurence l'a donc transmise à Patricia, Lise et Catherine à Martigna. Comprend son positionnement par rapport à cela, ça tombe au moment où elle décide de partir. Ce n'était pas le bon moment, avec une invitation à trois jours de la réunion, on aurait pu faire les choses autrement. Entend sa remarque. Il faut voir qu'elle n'est pas invitée parce qu'elle a démissionné, c'est juste la temporalité fait que quand les parents demandent l'invitation c'est le dernier conseil d'école où elle peut potentiellement participer. Ce n'est pas en lien avec la position de Patricia.

L'inspectrice est venue le jeudi 6 octobre 2022 à l'école. A fait sa tournée de rentrée dans toute les écoles. Elle est venue voir à Villards-d'Héria comment avait été préparé l'accueil de cette nouvelle classe, comment étaient organisées les choses. Elle a constaté, même si les travaux des sanitaires n'étaient pas terminés, que tout était fonctionnel, et qu'il y avait eu un énorme effort de réalisé par la commune, par le corps enseignant, de l'ensemble des personnes qui ont participé sur un temps très court pour réussir à tout rendre fonctionnel.

Jean-Robert BONDIER en profite pour faire un bilan financier des efforts d'investissement pour cette rentrée. Investissement en termes de matériel, mobilier et de travaux. À ce jour, 16 195,12 € ont été investis, c'est un effort financier qui est très significatif et qu'on saura valoriser auprès de l'Education Nationale. C'était nécessaire pour accueillir cette deuxième classe, il reste quelques petites choses à faire, les crépis, le sol. Cette somme tient compte du travail de l'employé communal.

a) Attribution d'une subvention pour sortie scolaire

L'école nous demandait 634 € de subvention, qui ont déjà été versés, c'est de l'information. Il avait été budgétisé 2 000 € au début de l'année pour l'école, on est largement dans le budget. Cette somme c'est pour la visite du site archéologique de Clairvaux les lacs qui s'est faite il y a 10 jours. C'est pour le déplacement aussi au musée de la photographie à Chalon-Sur-Saône, la sortie ski, le déplacement de la fin d'année et le cycle vélo. Le déplacement à Chalon-Sur-Saône sera partagé avec une autre école ce qui permettra de réduire le coup. La demande globale est de 634 € par commune, avec Martigna et Montcusel qui s'est engagé à continuer à participer au frais des sorties.

6. Environnement – Forêt – Réseaux secs

a) Vente de bois

Michaël MARILLIER informe qu'on a eu une offre d'Adrien CURIE pour des feuillus, sur la parcelle 28. Notre agent ONF a trouvé quelqu'un qui fait une offre de 1 400 € HT pour les 178 tiges. C'est un peu moins de 10 € du m³. Est plutôt favorable pour couper ces bois et content de cette offre.

Jean-Robert BONDIER demande au conseil municipal s'il est d'accord pour cette vente. Résultat des votes : publics Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

Michaël MARILLIER explique qu'on a eu une très mauvaise surprise avec 2 lots de bois qu'on avait vendu sur Châtillon et sur le Lac d'Antre. L'acheteur était très en retard, de plusieurs mois. Il a été mis en demeure plusieurs fois par l'ONF. L'ONF a donc résilié ces ventes. Cela voulait dire que l'acheteur perdait l'acompte de 30% qu'il avait versé. Jean-Robert Bondier a été contacté. On a eu une réunion, on a convié la scierie DUCRET à cette réunion en mairie, l'occasion notamment d'expliquer que la commune n'était pour rien dans cette décision, elle subissait elle aussi. Ceci a été apprécié par la scierie. On comprend aussi la position de l'ONF avec ces retards cumulés. La réunion a été productive, en conclusion la scierie Ducret s'engage à faire les lots, veut toujours travailler avec la commune. Mais il faut qu'au niveau administratif ça passe par l'ONF. On a évoqué la piste du recours gracieux, ce n'est pas possible.

Le Maire explique que ce n'est pas une décision administrative mais commerciale. Donc il n'y a pas de recours gracieux sur ces décisions.

Aïcha BURDAIRON informe qu'une décision commerciale peut être revue.

Jean-Robert BONDIER répond non, pas dans les termes du contrat signé, et pour que l'ONF puisse garder du crédit dans ces décisions.

Michaël MARILLIER explique que la seule solution c'est une proposition d'achat dans un cadre où la scierie Ducret s'est engagée à le faire avant la fin de l'année en gardant les tarifs proposés à l'époque, de reverser une indemnité de 1 000 €

pour les retards et dédommagement. C'est en cours. Jean-Robert BONDIER a fait un mail à l'ONF pour appuyer cette mesure amiable.

Le Maire explique qu'il a échangé avec Florent DUBOSCLAR, directeur de l'ONF du Jura, en marge d'une réunion à la Préfecture. Il a vu les dispositions avec lui pour cette vente amiable. L'objectif pour nous étant de retrouver les valeurs initialement vendues avant, plus les 1 000 € d'indemnités et qu'on reste en bon terme avec un des derniers acheteurs de bois local.

Michaël MARILLIER explique que les 5 000 € d'acompte versé par Ducret au départ c'était perdu.

Jean-Robert BONDIER confirme que c'était fini, cependant derrière ils remettent en vente les bois, un acheteur les rachète sauf qu'on réévalue l'état sanitaire des bois à l'offre, et tout ce qui était vert et qui est sec aujourd'hui, ça ne vaut plus 50 € du m³. On a quand même tout intérêt à ce que ça se fasse à l'amiable sur les évaluations du mois d'avril.

Michaël MARILLIER ajoute que les communes, on subit complètement.

Jean-Robert BONDIER explique qu'il comprend la position de l'ONF. Ducret est un des plus gros opérateurs locaux, et il y a un moment où ils sont obligés de garder une ligne de conduite.

Michaël MARILLIER informe qu'on vient de toucher 350 € de Ducret, de retard sur un troisième lot qu'ils ont sur la Combette. Sont encore en retard partout.

Le Maire explique que l'idée est qu'ils arrivent à faire les 3 lots sur Villards-d'Héria fin d'année ou tout début d'année prochaine. Dans notre budget c'était 16 000 € qui devait rentrer cette année et du coup ce sera que 5 000 € cette année et le reste l'année prochaine.

Michaël MARILLIER informe que l'ONF voulait qu'on revoie l'assiette des coupes 2023, et vu le contexte, les retards, propose qu'on fasse une année blanche, de ne pas réinscrire de nouvelle coupe tant que celles-ci ne sont pas faites.

Aïcha BURDAIRON demande si c'est parce qu'il pense que ça ne va pas être coupé avant la fin d'année ?

Jan VINCENT répond que c'est dommage, ça risque de sécher.

Le Maire et Aïcha BURDAIRON confirment, le Maire ajoute qu'on a besoin de nos ressources forestières et on devrait s'en tenir au plan de gestion.

Alain MOISSONNIER ajoute que ce n'est pas à l'ONF de décider pour la commune.

Michaël MARILLIER explique que c'est une proposition par rapport au plan de gestion, qui est revu, dépassé, décalé ou autre.

Aïcha BURDAIRON demande si Ducret coupe bien d'ici la fin de l'année ce qu'ils devaient couper ?

Michaël MARILLIER répond que s'ils coupent le dernier à l'amiable, les 3 lots, il y a l'autre lot qu'on ne peut pas vendre de toute façon là-dedans puisqu'il a été invendu en vente ONF, et pour le vendre il faudra forcément que cela passe à l'amiable, donc c'est pas là-dedans. Aujourd'hui c'est surtout celui-là qui rapporterait à la commune. Parce que dans le plan de gestion ça peut être des feuillus, ce n'est pas forcément des résineux. Il n'empêche que si on peut vendre des résineux, ce qu'on fait aujourd'hui sur les secs, il faut qu'on continue à le faire tant qu'on peut.

Jean-Robert BONDIER ajoute qu'effectivement que sur le sanitaire on est couvert par un arrêté préfectoral, cela va bien.

Michaël MARILLIER informe que sur l'état d'assiette de coupe de bois, aurait tendance à suivre l'agent ONF malgré tout et il faut prendre une délibération, même si on ne fait rien.

Aïcha BURDAIRON explique qu'il faut qu'on délibère pour une année 2023 à 0, mais ça n'empêchera pas de vendre les autres.

Jean-Robert BONDIER demande ce que le plan de gestion prévoyait pour 2023 ?

Michaël MARILLIER ne l'a pas avec lui, pense que c'était des feuillus.

Jean-Robert BONDIER demande à quelle date doit être prise cette délibération ?

Michaël MARILLIER répond pour la fin de l'année.

Le Maire informe qu'il y aura un nouveau conseil d'ici la fin d'année, pense qu'on va surseoir ce soir cette affaire, on va y réfléchir et en fonction de ce que va faire Ducret on y verra plus clair.

b) Etat sanitaire de la forêt – obligation des propriétaires

Jean-Robert BONDIER voudrait faire un rappel, pour l'obligation des propriétaires sur l'état sanitaire des bois. Il souhaite parler de l'arrêté « Scolyte » : l'arrêté préfectoral régional de 2020 relatif à la lutte contre les scolytes de l'épicéa commun dans les peuplements atteints. C'est un arrêté du Préfet de Région applicable dans toutes les communes de Bourgogne Franche-Comté. Qui vu les attaques de scolytes, les conditions climatiques, l'extension dans l'air naturel de l'épicéa, que les bois restant se dessèchent en forêt présentent un risque sécurité. C'est surtout là-dessus qu'il veut insister. Il y a besoin d'une vigilance par rapport aux scolytes, que le cycle de reproduction est très court et que les conditions sont évidemment très favorables à sa reproduction. Une zone de lutte obligatoire contre les scolytes correspondant à l'ensemble des communes de Bourgogne Franche-Comté est instaurée. Dans cette zone des obligations concernant les épicéas sur pied attaqués par les scolytes et toutes les grumes d'épicéas abattus ou à abattre s'impose à tous les propriétaires forestiers, communes comprises. Il y a, sur la commune, des plantations privées complètes qui sont sèches et le problème est que quand elles sont en bord d'un chemin, d'une voie communale. Le 2^e rappel porte sur l'importance de souscrire à une assurance responsabilité civile couvrant les risques des propriétaires forestiers. Nous sommes en situation de crise sanitaire et il n'y a pas que le scolyte, il y a la chararose du frêne qui entraîne les frênes en bord de chemin.

Par la même occasion il faut qu'on vérifie auprès de notre compagnie d'assurance qu'on ait bien une responsabilité civile forestière et qu'on vérifie s'il existe une assurance contre l'incendie.

Dominique LACROIX intervient pour dire qu'elle ne doit pas l'être.

Le Maire répond que probablement pas, parce que le département du Jura n'est pas un département à risque incendie et ne l'est toujours pas. Ce qui fait qu'il n'est pas éligible à plein de choses en termes de défense incendie.

Michaël MARILLIER informe qu'il y a une différence entre soumis et non soumis.

Aïcha BURDAIRON demande sur le soumis ONF ?

Jean-Robert BONDIER ajoute qu'en théorie, ce qui est non soumis n'a pas de valeur forestière, on ne peut pas l'exploiter. Mais toujours est-il qu'il faut qu'on se renseigne car on a eu chaud sur la route de Grand Châtel. Là c'est de la forêt privée qui a été impactée, mais si ça part ça peut très vite toucher de la forêt communale. On a du soumis pas très loin. Pense qu'il faut vraiment se renseigner, car certains Maires l'ont découvert cet été à leur dépend.

Dominique LACROIX demande à ce qu'on rappelle aux personnes qui coupe les bois de mettre avant le chantier qu'il y a du bucheronnage. C'est trouvé un jour à la Roche d'Antre, sait que ce n'est pas sur Villards-d'Héria, mais ça aurait pu. Pas de pancarte, est arrivée dans le sentier et un arbre lui est tombé droit devant. A prévenu l'exploitant qui n'avait rien vu mais il a quand même continué. D'habitude ils mettent un triangle, prévenir les gens qu'il y a une exploitation.

Michaël MARILLIER confirme qu'il devrait y avoir des panneaux d'exploitation forestière, informe qu'ils avaient été vigilant quand cela avait été fait au bord de la route, sur le parking, on avait laissé des panneaux.

Dominique LACROIX ajoute que ce que la commune a fait au Lac d'Antre était parfait. Là c'était la première fois et ça fait un drôle d'effet, positif.

Aïcha BURDAIRON informe pour dire que dans une commune ils ont fait une grosse campagne de sensibilisation par courrier aux propriétaires, après avoir recensé tous les propriétaires de bois malades. Ils ont eu un sacré retour, les personnes sont venues couper.

Le Maire répond qu'on pourrait le faire de manière sporadique sur les grosses parcelles.

Aïcha BURDAIRON confirme ceci. Cela a été fait de façon officielle et ça a bien fait bouger les choses car le résultat a été là. Et Ducret qui n'est pas loin à tout coupé ces bois.

Michaël MARILLIER explique que si on fait ça, il ne faut pas oublier quelqu'un.

Le Maire demande s'il faut le faire de manière ciblée ou si on le fait de manière de communication plus générale comme il le fait ce soir. On peut faire les 2, oui.

Alain MOISSONNIER demande s'il faut mettre ceci sur le bulletin municipal ?

Jean-Robert BONDIER répond qu'il y a le bulletin, l'affichage, les réseaux sociaux.

Aïcha BURDAIRON ajoute que malheureusement le bulletin va être que lu, il n'y aura moins d'impact. Ceux qui n'habitent pas la commune ne vont pas le lire.

c) Affouage – campagne hiver 2022-2023

Michaël MARILLIER explique qu'il y a autant de nettoyage que d'affouage sur la commune. Propose qu'on acte cet affouage pour du nettoyage au bord de route. Propose de lancer l'affouage avec inscription avant le 1^{er} novembre.

Le Maire répond qu'il y a du bois. Et dans le contexte d'augmentation du coût de l'énergie, il y a des gens qui vont repenser à l'affouage, aux bois de chauffage.

Michaël MARILLIER explique qu'on peut aller plus loin, pense à tout ce qu'on vient de faire sur les scolytes, notamment là derrière où il reste plein de bois, du résineux qui est sec, mais est certain qu'il y a du bois qui peut se récupérer. Et suivant les inscriptions qu'on aura on adaptera un affouage un peu spécifique cette année.

Aïcha BURDAIRON demande à Michaël MARILLIER de penser à la zone vers les fouilles pour le projet d'eau.

Michaël MARILLIER et Jean-Robert BONDIER répondent que c'est prévu.

d) Ligne téléphonique Grand Châtel – avancement du dossier

Michaël MARILLIER explique le contexte, cela concerne la fibre, on n'avait pas pu bloquer la route pour raison de sécurité. Des poteaux Orange de téléphone sont passés sur la route alors qu'il y a quelques années ils n'avaient pas le droit. Ils avaient été interdits de les mettre le long de la route. On a quand même trouvé ces poteaux en bord de route.

Jean-Robert BONDIER confirme que ces poteaux ont été plantés en 2018, certains arrachés chez Gaston BOUILLET parce qu'ils étaient sur du privé, et en 2022 la ligne est posée.

Michaël MARILLIER confirme que la ligne est tendue, on en a profité pour dire que maintenant qu'elle est tendue si elle doit rester on pourrait y installer la fibre. Après nombreux échanges, on a réussi à avoir une réunion hier avec le conseil départemental, les responsables du réseau fibre, Orange et la Mairie.

Le Maire informe qu'Orange était à 3, le responsable régional, le chef de la maintenance et le responsable des projets.

Michaël MARILLIER indique qu'ils ont expliqué que si ces 57 poteaux ne pouvaient pas être au bord de la route, qu'il fallait donc les enlever. Pour la ligne on reprend le tracé de l'ancienne ligne qui a été démontée.

Jean-Robert BONDIER explique qu'on reprend donc la ligne du Bief d'Espon, montre une photo aérienne du chantier, il y a 7 poteaux, 260 m.

Michaël MARILLIER continue pour expliquer qu'une fois que ce sera mis en place la fibre pourra se mettre là-dessus. On est allé voir sur le terrain cette ligne qui doit être démontée, puisqu'Orange a payé pour cela.

Aïcha BURDAIRON demande si c'est déjà les poteaux qui sont en place ?

Jean-Robert BONDIER ajoute que la justification de ces changements de ligne, c'était le fait que ces poteaux bois n'étaient plus possible, car la maintenance était impossible. Finalement, le responsable Orange leur a dit que même les vieux poteaux n'étaient pas forcément à changer.

Michaël MARILLIER informe qu'heureusement qu'il y avait le responsable régional qui a mis fin à ces aberrations. Au final, il a été décidé de changer les poteaux en bois par des poteaux en composite. Le seul engagement pour la commune sera de nettoyer et défricher le pied de la ligne (sur une propriété communale)

Michaël MARILLIER ajoute qu'on doit nettoyer rapidement, car c'est l'histoire de quelques semaines, dès que c'est nettoyé, ils mettent en place les poteaux, la ligne. Quand toute est branchée, la fibre pourra attaquer derrière et alimenter Grand Châtel.

Aïcha BURDAIRON trouve que c'est une bonne chose.

Floriano De MATOS demande ce que c'est comme poteaux ?

Le Maire répond que c'est en composite, exactement les mêmes que celui qui a été mis au bord de la route de Grand Châtel juste après le virage du Bief d'Espon.

Dominique LACROIX trouve que c'est grave comme situation, c'est énorme tout cet argent qui est perdu.

Jean-Robert BONDIER répond que les abonnements peuvent augmenter, trouve cela incroyable.

Dominique LACROIX demande ce qu'ils vont faire avec ces poteaux ?

Jean-Robert BONDIER répond qu'ils sont tellement traités qu'on ne peut pas les réutiliser.

Aïcha BURDAIRON ajoute qu'on ne peut même pas faire une jardinière avec.

Le Maire informe qu'au pire on pourrait faire des terrains de boules avec, ou des glissières de sécurité. Explique aussi qu'ils n'ont pas le droit d'arracher ces poteaux pour les réutiliser.

Michaël MARILLIER informe qu'ils sont contents d'avoir réussi à débloquer ce sujet.

Aïcha BURDAIRON confirme, que l'essentiel c'est que Grand Châtel puisse, à terme, avoir la fibre.

e) Rencontre ENEDIS – état des lieux – perspectives

Michaël MARILLIER informe qu'il a rencontré M. COMBETTE qui est l'interlocuteur pour les communes au niveau du département, pour faire le point sur la ligne 20 000 volts qui est au milieu de la commune et qui part de la place de la Mairie.

Michaël MARILLIER informe qu'en échangeant, il a découvert 2 dispositifs sous convention. La première convention porte sur la diffusion des informations sur la commune, notamment l'utilisation de l'électricité, pour les ménages par rapport à la prime rénove. Il n'y a pas d'enjeux financier, elle est donc signée. La deuxième convention est à valider ce soir notamment par rapport aux transformateurs qui ne sont pas beau. Enedis propose une aide de 600€ pour l'embellissement des transformateurs.

Dominique LACROIX et Aïcha BURDAIRON répondent qu'il faut prendre cette subvention.

Le Maire ajoute qu'aujourd'hui, on peut faire des trucs sympas, en peinture, ou mettre une peinture unie pour y mettre des photos.

Dominique LACROIX confirme ceci.

Michaël MARILLIER ajoute que la convention est prête pour le transformateur de l'école, il n'y a pas de problème de sécurité à cet endroit, le jour où on a fini on le recontacte pour qu'il constate les travaux. Demande si le conseil municipal est favorable à ce projet.

Jean-Robert BONDIER fait voter. Résultat des votes publics : Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

Michaël MARILLIER ajoute qu'il y a des malles de jeux pour l'école sur l'électricité, les économies d'énergie.

Michaël MARILLIER indique qu'il a rencontré, pour le Sided e-lum, M. BALLAUD pour faire le point et voir avec lui pour ce qu'on pourrait encore améliorer dans le gain d'énergie. On est parti sur des propositions d'abaissement des leds, tout ce qu'on a déjà changé, en fait ce sont des abaissements à 50% et on peut les descendre encore à 70 voire 80%. On est parti au départ à 70%. Les projecteurs d'éclairage des ponts et viaducs sont aussi dans le collimateur.

Le Maire informe que c'est 400 watts par projecteur.

Michaël MARILLIER informe qu'il y a donc 7 lampes à changer, elum prend 50% du remplacement. On attend le devis. On a remis les 2 lampes d'entrée à la salle des fêtes. Pour l'éclairage mairie, c'est interne à la mairie c'est à nous de le faire.

Michaël MARILLIER averti qu'il est en attente du devis, aurai aimé l'avoir pour ce soir. On ne l'a pas reçu. Heureusement qu'on a signé aujourd'hui le contrat groupé d'achat électrique, car on sent bien que ça va exploser sur les factures.

Le Maire ajoute qu'on a un autre avantage c'est que pour l'électricité, on reste éligibles aux tarifs conventionnés de l'Etat et ça limite grandement les augmentations.

Michaël MARILLIER informe que cela conforte les travaux qu'on a mis en place déjà en place depuis 2 ans, tout ce qui est enfouissement, et le passage en led. On est dans le vrai sur les économies, sur une vision à long termes. Pour l'année

prochaine, on a un projet, c'est le Grand Villard, on a déjà signé l'APS, pour l'enfouissement en haut de la Place du Souvenir Français.

Jean-Robert BONDIER ajoute que l'on ne pourra pas tout faire en 2023, il n'y a pas que de l'enfouissement, il y a un peu de voirie aussi.

Michaël MARILLIER explique que l'APS n'engage en rien. En revanche le Sidec réserve quand même des crédits.

Alain MOISSONNIER informe qu'il ne faut pas oublier celui en attente du Chemin de la Pelesse.

Michaël MARILLIER ajoute que pour le Sidec, on a aussi le dossier électrification côté cabane de Chasse. C'est un dossier privé car cela concerne une association. Il faut que l'Association de chasse soit autonome. Le Sidec a monté un projet, pour enfouir de la mairie jusqu'à la cabane de chasse, subventionné à 70% pour une grande partie, resterait à charge sur ce projet 14 451 €. Ça, il serait intéressant de la faire car il y a plus de 60% de subvention, et une fois que c'est fait ce ne sera plus à faire. Ce ne serait pas à la collectivité de payer pour une association privée. On ferait ce projet, et l'Association de chasse reverse la somme à payer.

Floriano De MATOS ajoute que cette ligne pourra peut-être servir plus tard.

Jean-Robert BONDIER ajoute qu'il n'y aura jamais de construction plus loin, ce n'est pas prévu au PLUI, il n'y aura pas d'extension d'urbanisation. Par contre la cabane de chasse est quand même un lieu qui est ouvert au public, elle se loue aussi. C'est un point qui peut nous servir aussi pour des animations ou autre. On a besoin des chasseurs, pour réguler les populations de sanglier entre autres.

Alain MOISSONNIER demande pour profiter de ces travaux pour mettre une grille.

Le Maire confirme qu'ils mettront une grille de récupération d'eaux pluviales pour que le chemin reste en état. Demande s'il y a des questions, demande pour la prise en charge de l'électrification Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

7. Urbanisme / Eau / Patrimoine

a) Lotissement – point d'avancement

Aïcha BURDAIRON averti qu'on va pour le lotissement, lancer la phase appel d'offre. A demandé pour cela la création d'un espace numérisé sur un site dématérialisé. Donc, l'objectif dans la semaine 43, du 24 au 28 octobre, le cabinet Colin refasse tous les dossiers techniques et qu'on puisse lancer les appels d'offre le 28 octobre, sur le site dématérialisé. Que le 18 novembre on ouvre les plis, il n'y a pas réellement d'ouverture de plis puisque c'est tout dématérialisé.

Le Maire précise que c'est une réunion de la commission d'appel d'offre.

Aïcha BURDAIRON confirme et explique qu'il faudra la réunir à ce moment-là. On regarde les offres, on décide, et ensuite il faudra acter le tout par un conseil municipal. Et comme cela, on pourra faire les demandes de subventions semaines 50. On a calé cela avec le cabinet Colin pour pouvoir faire les demandes de subventions avant la fin de l'année.

Le Maire informe qu'aujourd'hui, les procédures d'appel d'offre sont intégralement dématérialisées, il faut qu'on adhère à un système qui publie les appels d'offre. Le plus intéressant semble être le GIP Territoire numérique Bourgogne Franche-Comté. Premièrement, parce que c'est une émanation de collectivités. C'est intégralement à but non lucratif, donc en termes de prix on est à minima. Par ailleurs, Territoire Numérique a plusieurs vocations, et finalement le côté appel d'offre ce n'est qu'un petit module de ce qu'ils peuvent nous proposer. Il faut en choisir un, propose TerNum, l'adhésion c'est 75 € TTC par an, avec un pack commande publique à 151 € HT par an, et celui-là on le prend quand on en a besoin et on le résilie quand on en a plus besoin. Là, on va avoir de la commande publique avec le lotissement et on aura de la commande publique avec le réseau d'eau. Pour 2-3 ans, on prend le pack, derrière on ne le prend plus c'est fini, et puis l'adhésion à TerNum si on veut l'arrêter, il faut juste le prévoir, c'est résilier avant la fin du mois de septembre de l'année N-1. Donc si on veut résilier en 2024, par exemple, il faut le faire avant le 30 septembre 2023. Evidemment c'est un GIP groupement d'intérêt public, donc l'objet de la délibération c'est l'adhésion au groupement d'intérêt public Territoire Numérique Bourgogne Franche-Comté ayant pour objet le développement des services numériques et constitué entre les membres fondateurs suivants ; le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, le Conseil Départemental de Côte d'Or, le Conseil Départemental de la Nièvre, le Conseil Départemental de la Saône et Loire, le conseil Départemental de l'Yonne, l'Etat représenté par le Préfet de Bourgogne. Le groupement d'intérêt Public Territoire Numérique BFC régie par

sa convention constitutive adoptée dans sa dernière version par les adhérents en Assemblée Générale le 27 septembre 2013 et approuvé par le Préfet de Région par un arrêté publié le 20 novembre 2013 au Journal Officiel. Et est régie par la Loi 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et de l'amélioration de la qualité et du droit. Propose au conseil municipal de Villards-d'Héria d'adhérer au Groupement d'intérêt Public ayant pour objet de développer une plateforme de service numérique fournit aux usagers particuliers, entreprises, associations, par l'ensemble des organismes publics ou privés chargé d'une mission de service publique. Dans une perspective de modernisation de l'administration de l'amélioration de l'accès au service public. Pense qu'on pourra aller un peu plus loin avec TerNum.

Si on prend la délibération ce soir, le temps de la saisie, on est le 11 octobre, si on met le 1^{er} novembre 2022, on est bon. Demande à Aïcha à quelle date doit être fait la publication ?

Aïcha BURDAIRON répond qu'avec le cabinet Colin voudrait lancer les appels d'offre le 28 octobre, on a calé un calendrier avec 3 semaines de délai.

Le Maire informe qu'on met un départ au 15 octobre 2022.

Aïcha BURDAIRON trouve cela bien.

Jean-Robert BONDIER continue la lecture de la délibération pour désigner un représentant pour siéger au sein de l'Assemblée générale du GIP, et de désigner un suppléant. De signer la convention constitutive du groupement d'intérêt public. Et de souscrire au pack commande publique pour 151 € HT par an. Demande d'accepter cette convention. Demande qui est candidat pour être titulaire et suppléant.

Jean-Robert BONDIER, demande si personne n'est contre d'adhérer à TerNum, Résultat des votes publics : Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0. Candidat titulaire, Jean-Robert BONDIER, et Aïcha BURDAIRON suppléante Résultat des votes à bulletin secret : Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

b) Amélioration de la qualité de l'eau – point d'avancement

Aïcha BURDAIRON explique qu'on doit faire une prospection archéologique anticipée. Puisqu'au départ c'était prévu sur les parcelles Hospitalia, est allée voir sur le site avec Jonathan VIDAL de la DRAC, qui a dit que pour hospitalia cela allait être difficile. A du coup regardé, il y a des parcelles communales de l'autre côté du chemin, là il ne doit pas y avoir grand-chose en dessous, et sur le plan technique cela ne fait pas si loin pour les tuyaux. A proposé ces parcelles-là, et pour anticiper avant d'aller déposer les permis de construire, a voulu qu'ils viennent prospecter de façon anticipée. Comme cela on sait tout de suite, si c'est possible ou pas.

Aïcha BURDAIRON informe qu'elle a fait visiter le site, lui a montrer la verrue de béton, et le jour où elle disparaît tout le monde sera content. Un arrêté va être pris et qu'on va recevoir dans la semaine. L'Inrap prendra contact avec nous pour déterminer une date qui ne sera pas avant 2023.

Le Maire rappelle qu'il y a le lotissement aussi.

Aïcha BURDAIRON confirme ceci, et leur a bien demandé de faire les 2 en même temps le lotissement et ça. Sur la partie technique, on a étude topographique à faire et géotechnique, et un petit bornage aussi. A prévenu qu'elle ne pouvait pas attendre 2023, avait fait la demande avant justement pour ne pas attendre. On lui a répondu que s'il faut faire une étude géotechnique il faut faire que du carottage, et si c'est ok, il laisse faire et cela permet d'avancer sur le projet.

Jean-Robert BONDIER confirme qu'il faut qu'on avance sur le reste, on a un peu d'affouage à faire.

Aïcha BURDAIRON informe qu'on aura le temps de faire tout ça, mais veut juste qu'on lui valide tout ça, et savoir ou mettre la pompe de relevage.

Aïcha BURDAIRON ajoute que dès que l'arrêté de l'Inrap est fait, ce sera bien Rémy GREBOT qui s'occupera de ça.

c) Site archéologique : bilan des ouvertures estivales – projets futurs

Jean-Robert BONDIER dresse le bilan des ouvertures estivales du site. Il est très satisfait de ce qui s'est passé. Première ouverture le 14 juillet 2022 pour Ideklic, avec un 1^{er} spectacle.

Dominique LACROIX ajoute qu'ils ont eu un tort c'est de ne pas avoir mis en place de navette. On n'a pas anticipé ceci.

Le Maire pense que la façon dont s'est déroulé le spectacle, la perception qu'il y en a eu, il y aura de nouveaux spectacles dans les années à venir. Il y aura peut-être même des ateliers.

Dominique LACROIX confirme ceci, mais informe qu'ils mettront en place une navette au moins pour le spectacle. C'est plus facile pour les gens et ils viennent plus.

Jean-Robert BONDIER informe qu'il y a eu 70 personnes sur le site pour le spectacle et qui ont pu faire la visite libre avec les 21 panneaux qu'on a mis en place. Les panneaux étaient en test, on ne savait pas du tout comment cela allait être perçu. Excellente perception. Pour donner suite à cela il y a eu les jeudis de l'archéologie au mois d'août, 431 visiteurs payants sur 4 jeudis. Le premier jeudi, on a commencé à communiquer le lundi pour le jeudi, normal que ce soit tout petit. Et derrière 130 personnes par jour d'ouverture. Donc on sait qu'on peut faire 100 personnes par jour quand on ouvre un fois par semaine. 431 visiteurs payants à 2 euros l'entrée, personne n'a demandé à être remboursé. On sait qu'on peut faire payer un peu plus, on a retenu quelques trucs dans cette expérience, la nécessité de faire une petite brochure.

Dominique LACROIX confirme.

Le Maire ajoute qu'il faudrait probablement aussi de rééditer le fameux livret.

Aïcha BURDAIRON confirme aussi.

Jean-Robert BONDIER informe qu'il en a discuté avec Rémy GREBOT, il va travailler là-dessus, l'objectif pour l'été 2023 avoir quelque chose de documentaire papier. Qu'on prendra en charge en édition, mais qu'on revendra au fur et à mesure. 431 entrées payantes cela a permis à la commune de dégager un bénéfice de 735 €. On a investi 550 € dans les panneaux, ça a couvert l'investissement plus les quelques charges. Ça neutralise, cela nous a donc coûté 0.

Les journées du patrimoine ont suivi en septembre avec 126 personnes sur le week-end. Moins de monde que l'année précédente, mais il y en avait 431 qui étaient déjà venu avant, ce n'est pas illogique. On s'est un peu loupé sur la communication. Il n'y a eu que de la communication locale, cela n'a pas été publié sur le site national des journées du patrimoine. On essaiera de faire mieux la prochaine fois. Et il y a eu 35 à 40 personnes à la conférence du samedi soir qui était fort intéressante. Avec autant de personnes du village que de l'extérieur et encore pas les mêmes personnes qui étaient venues aux jeudis de l'archéologie, que ceux qui étaient venus aux journées du Patrimoine. Bilan plutôt positif, cela fait 650 personnes sur 5-6 jours. Quand on ouvrait l'été complet, on finissait à 1 500. Le petit concert du soir pour les jeudis de l'archéologie a été très apprécié. Il y a des gens qui sont venus 4 fois juste pour le concert, la sonorité est spéciale, pense que cela va générer des envies de spectacles pour certains organisateurs. Ça s'y prête vraiment, et c'est un autre moyen d'approcher l'archéologie par l'intermédiaire du spectacle.

Dominique LACROIX confirme ceci.

Des enseignants sont venus aussi sur ces jeudis, notamment le professeur d'histoire du collège de Clairvaux qui a demandé à être autorisé à revenir. L'école de Villards-d'Héria a visité le site archéologique pour la première fois depuis 10 ans en juin dernier. Le collège de Clairvaux est venu. Le collège de Moirans viendra au printemps, donc on va rouvrir aux scolaires aussi. On a l'avantage de ces panneaux d'interprétation, ils sont moins dépendants d'un guide. Panneaux qu'on pourra retravailler, améliorer. A force de discuter et d'y passer du temps, a eu beaucoup de demande sur le mobilier qui a été trouvé et qui n'est pas sur place, qui est dans les cavernes du musée d'archéologie à Lons-le-Saunier, jamais personne ne le voit. Et pense qu'il va falloir qu'on travaille à un projet pluriannuel qui serait de l'avoir en photo ou de l'avoir en imprimante 3D.

Dominique LACROIX informe qu'il faut faire comme le Louvre, en vendre.

Le Maire continue, en expliquant que si on arrive à reproduire quelques monnaies qui ont été retrouvées sur place, et on visualise un peu mieux. Et ces monnaies on peut peut-être les monétiser. Et si on veut faire un atelier d'archéologie, les 2-3 pièces à ressortir dans la terre, même si elles sont en plastiques, avec une brosse à dent c'est sympa. Il faut mettre un fablab sur le coup.

Dominique LACROIX informe que celui d'Orgelet le fait.

Jean-Robert BONDIER confirme, Orgelet, Lons-le-Saunier. Il faudra qu'on se pose la question au début de l'année 2023 comment on envisage l'été prochain. Maintenant que la Communauté de communes nous a donné carte blanche, qu'on ne se pose plus de question.

Dominique LACROIX informe qu'il y a de de la demande, elle a discuté ce jour avec des personnes d'Oyonnax qui sont demandeuses. Ils ont regardé sur le site de la commune.

Le Maire répond que si on se décide en début d'année et pas la veille pour le lendemain, on l'écrit et là on peut générer le flux. Parce que les gens ne sont pas frustrés en se cassant le nez devant la grille fermée, ils ont une perspective, et cet été quand on a affiché les jeudis de l'archéologie, ceux qui sont passés en dehors des jeudis sont revenus parce qu'ils ont vu qu'il y avait une date d'ouverture.

Aïcha BURDAIRON ajoute que la communication on l'avait faite à l'office du tourisme, le site internet et les réseaux.

Le chantier du Lavoir, chantier participatif, il faut qu'on clôture, cette fois c'est terminé.

Alain MOISSONNIER intervient pour dire qu'il n'est pas tout à fait terminé, qu'il reste l'étanchéité.

Le Maire demande si cela sera fait en 2022 ?

Alain MOISSONNIER répond non.

Jean-Robert BONDIER explique qu'il faut qu'on clôture pour 2022, les travaux en régie. Il y a une écriture comptable, c'est-à-dire que toutes les lignes de fonctionnement basculent en investissement et on le valorise dans le patrimoine. Cependant on ne clôturera pas complètement l'opération.

Alain MOISSONNIER informe qu'il y a un peu de matériel à acheter.

Le Maire annonce pour cette année on a fait pour 918,80 € de travaux. Donc on va réintégrer dans la valeur patrimoniale, on a une délibération à prendre. On veut comptabiliser les dépenses réalisées pour ces travaux en régie pour le chantier réfection du Lavoir à hauteur de 918,80 €. Que les dépenses engagées à cet effet sont imputées en recette au chapitre 042, opération d'ordre de transfère entre section au compte 722, immobilisation corporelle, en section de fonctionnement pour un montant de 918,80 €. Et en dépenses au chapitre 040, opération d'ordre de transfère entre section, au compte 2131 bâtiment public, pour un montant de 918,80 €. C'est neutre, c'est de l'opération d'ordre mais on l'intègre au patrimoine. Résultat des votes publics : Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0.

8. Voirie / Circulation / Equipements municipaux

a) Vie associative : bilan randonnée gourmande

Le Maire informe qu'il y a eu 70 adultes et 2 enfants participants. 6 associations du village. 14 km de chemins préparés, réaménagés. 100% de satisfaits. Il pense qu'on ne pouvait pas faire meilleure opération, en toute humilité, regrouper toutes les associations du village sur une manifestation, c'était extraordinaire. Malgré la météo maussade, on a réussi à tenir 70 personnes avec beaucoup de choses qui étaient organisées dans les environs. Et tout le monde est reparti enchanté. C'est à refaire, le concept du menu tout en cours de route a été approuvé. On a bien fait de valider les 300 € au début du conseil. C'est une vraie réussite. Et les associations ont capitalisées pour la suite. Il y a eu un gros travail de préparation, dans les chemins, il y a des endroits où on ne passait plus à pied. Ça aussi c'est bien, car tout ce qui a été débroussaillé sur ces 14 km de chemin, ça l'est pour un moment. Si on refait un trajet l'année prochaine, on le refait ailleurs, et là on entretient réellement nos chemins de randonnée.

Floriano De MATOS demande le montant récolté, ça été redistribué ?

Jean-Robert BONDIER répond que c'est en cours. La valorisation, c'était pour les associations participantes, on s'est mis d'accord autour de la table. A été acté pour 2 € pour le club Héria, par personne inscrite pour organiser le café, croissants. On a considéré que pour 1 €, il pouvait porter le café-croissant et gardait un 1€ pour eux. Pour les chasseurs c'était 5 euros, on a considéré qu'avec 4 € ils faisaient la terrine. L'idée c'était que chaque association garde 1 € par participant. Pour le stand conjoint des Amis du Lac et La Protection Civile, c'est 5 € partagé entre les 2 associations. On a mis les 5 € dans le menu, qui a bien fait causer. L'écrevisse sur pattes blanches, l'omelette aux morilles et le velouté.

Aïcha BURDAIRON informe qu'elle a eu de bon retour, elle ne s'attendait pas à ça.

Le Maire explique que les gens ne s'attendaient pas à ça effectivement. Derrière, le comité a touché 5 €, pour le fromage avec du vin. Et à l'arrivée l'association des parents élèves ont eu 3 €, parce qu'on savait que là c'était tout de la confection personnelle. Ils vont donc garder plutôt 2 € sur les 3 € pour l'école. On avait 80 inscrits, la formule d'inscription a bien marché, parce que c'était facile de s'inscrire sur internet. Il y a eu beaucoup de demande d'information auprès de Julie, parce que c'était nouveau. Pour l'année prochaine, on risque d'être victime de notre succès, donc il faudra limiter un nombre de personne.

Michaël MARILLIER demande si on ne peut pas demander de faire payer en ligne au moment de l'inscription.

Jean-Robert BONDIER répond que c'est à peine plus compliqué, cependant si on bloque le nombre de participant, il faudrait effectivement que les gens payent un acompte. Il faudra améliorer cela effectivement, mais on aura un peu plus de temps. Est sûr que l'année prochaine on aura du succès.

Dominique LACROIX ajoute que c'est des jolis coins.

Le Maire approuve. Et les gens de Châtel ont apprécié qu'il se soit passé quelque chose pour la Saint Léger.

Michaël MARILLIER explique que c'était la volonté de départ.

b) Matériel technique municipal : renouvellement pneumatique / circulation hivernale

Alain MOISSONNIER informe que les pneus du camion ont été changés aujourd'hui pour être en conformité avec la réglementation de circulation hivernale.

Le Maire ajoute qu'on n'a pas le choix, il faut les pneus neige au 1^{er} novembre.

Aïcha BURDAIRON averti qu'elle va mettre le rappel sur le site internet.

Alain MOISSONNIER annonce que cela a coûté 700 € TTC, cela s'est fait avec JuraSud Automobiles, c'était les moins chers.

Jean-Robert BONDIER annonce la galère pour recevoir 4 devis pour faire changer des pneus.

Alain MOISSONNIER informe que 2 pneus du tracteur vont être changés aussi, mais n'a pas encore les délais, pour un montant de 5 041 € TTC. On va passer en pneus à damier cloutés.

Le Maire explique qu'on arrête les pneus agraires.

Alain MOISSONNIER annonce qu'il attend les délais, ne sont pas pressés il reste des chaînes.

Jean-Robert BONDIER averti qu'on finit les pneus actuels et les chaînes. Un jeu de chaîne c'est 2 800 €, et il faut les changer tous les un à 2 ans. Des pneus qu'on va clouter à la visseuse. Philippe vissera les clous quand il en aura besoin et les enlèvera quand il en aura plus besoin.

Alain MOISSONNIER continue pour dire qu'ils en ont de très bon retour de la commune de Montcusel sur ces produits.

Le Maire confirme, et explique qu'on va gagner en consommation sur le tracteur.

Alain MOISSONNIER trouve qu'on fait bien assez d'aller-retour pour aller chercher le sel à Moirans. L'année prochaine vont travailler la place à sel.

Aïcha BURDAIRON demande si c'est pour le stocker là ?

Alain MOISSONNIER et Jean-Robert BONDIER confirment, après on se fait livrer une fois et Philippe gère.

Alain MOISSONNIER explique le temps qu'on passe sur la route c'est du temps où on ne déneige pas. Aujourd'hui, on a rebouché les nids de poule à Bioux, on a utilisé à peu près 15 tonnes de matériaux.

Jean-Robert BONDIER ajoute que le chemin de Bioux commence à être bien, l'avantage du fraisat est qu'il se compacte tout seul. Le fraisat c'est ce qu'ils fraisent sur la route quand ils refont le goudron.

Alain MOISSONNIER informe qu'on a eu un souci au cimetière, le trop-plein de la fontaine, le tuyau est bouché. Philippe devrait s'en occuper.

Le Maire explique qu'il a commencé à s'en occuper cet après-midi et va finaliser cela demain.

Alain MOISSONNIER informe qu'une grille a été installée au tintamarre, entre les habitations de Thierry LACROIX et Michel CARRON.

Le Maire informe que l'idée est de capter les grosses branches qui viennent boucher l'entrée du canal juste au-dessus de l'école. Là en retenant les grosses branches là-haut on devrait limiter les dégâts. C'est un élément supplémentaire qui va rassurer le propriétaire de la maison, qui est très frileux par rapport à cela, qui a déjà subi des dégâts plusieurs fois.

Alain MOISSONNIER annonce que Flexhymetal va venir jeudi pour l'épareuse, pour voir si on n'a pas la possibilité de mettre un joystick pour remplacer les manettes de commande. C'est encore un vieux système à câble, et on va voir si on

peut mettre un système électronique pour éviter les risques de tendinite. On verra le devis qu'on va nous proposer. A déjà appelé plusieurs fois Class n'a jamais eu de réponse.

Alain MOISSONNIER parle du vol de panneau de la vie de l'Auge.

Jean-Robert BONDIER explique qu'il a constaté ce vol.

Jan VINCENT demande si c'est celui du haut ?

Le Maire répond non c'est celui du bas vers le garage DIZIERE.

Dominique LACROIX demande ce qu'il y avait dessus ?

Jean-Robert BONDIER répond que c'était la Vie de l'Auge, le panneau de rue, il a été dévissé et emmené. Alors 2 possibilités, avec sarcasme, soit c'est quelqu'un qui était tellement attaché à la Rue de la Vie de l'Ange qu'il a voulu démonter le panneau mais il aurait démonté les autres. Soit quelqu'un qui était tellement content de retrouver la Rue de la Vie de l'Auge qu'il a voulu en garder un souvenir.

Dominique LACROIX ajoute soit juste quelqu'un qui avait envie d'embêter.

Le Maire confirme, et explique qu'on va racheter un panneau.

Floriano De MATOS explique qu'il ne faudra pas qu'on nous le revole.

Alain MOISSONNIER informe qu'il a appelé BOISSON TP pour faire les chicanes à finir et des bouches à clés à ré-élever. Ils viennent voir la semaine prochaine.

Alain MOISSONNIER ajoute que pour le Lac d'Antre Michaël MARILLIER a fait couper les sapins, c'est propre, pour l'entretien après, pense faire broyer les souches et taluter un peu.

Alain MOISSONNIER explique qu'ils n'ont pas pu faire d'enrober à froid encore, on n'a pas eu le temps. Va prévoir d'en faire avec Jan VINCENT au Moncé et un peu au lotissement, il en reste 1,5 m³, on les utilisera.

Jean-Robert BONDIER explique qu'il y en a un peu à faire sur la route du Lac d'Antre avant d'arriver à la ferme aussi.

c) Programme Murs et Ponts : carnet de santé des ouvrages

Le Maire rappelle qu'on avait candidaté au programme murs et ponts pour avoir un audit de nos ouvrages d'art. Un cabinet a été mandaté, cela ne nous a rien coûté, est venu inspecter nos murs et ponts. Il y a 11 ouvrages qui ont été inspectés, il y a avait un cahier des charges précis, était considéré comme murs, ce qui soutient la route mais qui n'est pas de l'enrochement, qui fait plus de 2 m de haut, qui est sur domaine public évidemment. Les ponts il fallait qu'ils fassent plus de 2 m de large, plus de 2 m de long, etc. Donc, on a 11 ouvrages qui ont été inventoriés, visités, ils en ont oublié un, ne sait pas si on arrivera à le rattraper. Leur visite permet de produire quelque chose qui est indispensable, c'est le carnet de santé de l'ouvrage d'art. On a les 11 qui ont été fait avec cette visite initiale. C'est une base. Le premier, le viaduc sur l'Héria, il est trop haut pour une inspection visuelle, donc si on veut toutes les informations sur ce viaduc, il faudra qu'on fasse venir une nacelle pour avoir l'inspection complète. Avait une inquiétude sur ce pont, avec le garde-corps, où a des endroits on a l'impression que le pied n'était pas stable, cela ne pose aucun souci, parce que le garde-corps se tient dans son ensemble, ça ne génère aucun danger. Donc, sur les parties inspectées il n'y a pas de danger.

Autre ouvrage, le pont de la Rue du Moulin.

Dominique LACROIX demande si c'est celui qui a la fissure dessous ?

Aïcha BURDAIRON confirme que c'est cela le problème.

Jean-Robert BONDIER informe que cet ouvrage dont la structure est altérée par un défaut majeur. Prévoir de réaliser des travaux d'entretien curatif à brève échéance, 1 à 3 ans. L'attention du gestionnaire est attirée sur la nécessité d'effectuer un diagnostic précis de la cause des défauts afin de définir et de prioriser les travaux de réparation.

Nous avons reçu, le 30 août, l'information que la phase 2 du programme national pont va débiter dans notre département. Pour l'instant 10 ouvrages sont concernés par cette phase dont un sur notre commune donc on aura cette phase 2 du programme. C'est une inspection détaillée par le même bureau d'étude qui nous transmettra un rapport présentant les relevés exhaustifs des désordres qui affectent l'ouvrage, leurs causes probables et les suites à y donner.

Nécessité d'un diagnostic approfondi, d'une évaluation structurale, de travaux d'entretien spécialisé. Compte-tenu des délais d'exécution figurant dans le marché, il faudra compter quelques mois de délai dans la réalisation de l'inspection et la remise du rapport. On va donc attendre cette étude complémentaire. S'en remet aux avis des experts qui disent que cela ne risque rien. C'est le Viaduc de la Route du Lac d'Antre, qui n'avait pu être totalement inspecté, qui est concerné par cette phase 2.

9. Vie sociale

a) CCCAS : organisation du repas du 11 novembre

Rachel HUGUES a travaillé sur le repas avec le Maire, sur les mêmes modalités que ce qu'on faisait d'habitude, 30 € par personne. On va sortir de la volaille à la crème pour aller vers du filet mignon pour changer, avec du gratin. Les courriers sont prêts à être distribués ce soir pour les plus de 65 ans. Ce sera la Petite Boucherie de Saint-Lupicin qui fera le plat, le nombre de repas est à confirmer au 1^{er} novembre. Pour les pâtisseries, ce sera Aurélie et Yohan de Moirans à confirmer le 10 novembre. Pour le vin Michaël s'en charge. N'exclut pas de regarder pour une petite animation, c'est le 11 novembre du bicentenaire, il faut qu'on travaille sur la cérémonie avec l'école. Reprendre un peu l'histoire autour de ce monument. Demande à Dominique LACROIX qui avait fait un gros travail en 2011 pour les 100 ans, ce qu'elle avait fait.

Dominique LACROIX répond que c'était en 2014 et 2018, on peut faire des choses avec Laurence. N'est pas là au mois de novembre, mais peut faire des choses avant.

b) SICTOM : Rapport Prix Qualité du Service

Le Maire informe qu'il est disponible en mairie et consultable sur demande.

c) Bibliothèque – acquisition d'ouvrages – livres voyageurs

Les bénévoles de la bibliothèque ont travaillé avec les lecteurs pour la rentrée littéraire 2022, ils ont fait un jury avec les lecteurs réguliers de la bibliothèque. Jury composé de 7 lecteurs qui a sélectionné 8 ouvrages. A accepté d'allouer un budget à l'acquisition d'ouvrage pour sortir des dons qu'on avait. Pour 150 €, on va acheter une dizaine de livres pour enrichir la bibliothèque. C'est une dizaine de livres qui correspondent aux attentes des lecteurs assidu de la bibliothèque. Les lecteurs se sont fait plaisir, ça a permis à chacun de faire découvrir son univers à d'autres. Et puis c'est surtout des temps d'échange autour de la bibliothèque et ça c'est bien.

Dominique LACROIX demande où ont été achetés les livres ?

Jean-Robert BONDIER répond à la librairie La Plume de Clairvaux-les-Lacs. On fait travailler localement. On travaille déjà avec cette librairie avec l'école. C'est l'occasion de faire un peu de communication autour de la bibliothèque pour que ça continue à vivre. On a acté un deuxième endroit des livres voyageurs, ça va être sous l'abri bus à l'école.

Dominique LACROIX trouve que l'endroit est bien.

Le Maire confirme que ça réparti dans le village, ce sera un rayon jeunesse, on a un certain nombre d'ouvrages qui s'adressent à eux.

Dominique LACROIX informe qu'elle en a plein qu'elle peut donner. Demande s'il reste de la place ?

Jean-Robert BONDIER ajoute qu'ils peuvent être en livre voyageur, on peut les mettre sur les étagères. Sur les livres, on en accumule encore, on a des gens qui donnent. Il y a du tri qui est fait et tout ne rentre pas dans la bibliothèque. Mais il y en a qui partent en livre voyageur. Il y en a d'autres qui partiront dans d'autres boîtes à livres dans d'autres communes. Ça vie, il faudra qu'on envisage de l'acquisition mobilière.

Dominique LACROIX confirme car l'état de certaines étagères en place n'est pas au top.

10. Affaires diverses

La liste des adresses de Villards-d'Héria a été publiée et certifiée dans la base adresse nationale. Il y a une base de données nationale éditée par le gouvernement de vérification des adresses. C'est cette base adresse qui est utilisée pour constituer les GPS, logiciels de livraisons, messagerie, etc. Le Maire a repointé, validé l'intégralité des adresses de Villards-d'Héria dans la base adresse et l'a publiée. La base adresse est à jour, derrière tout ce qui est réédité va se mettre à jour.

Dominique LACROIX demande pour l'Impasse de l'Ecluse si on a bien mis que c'était une impasse ?

Le Maire explique qu'ils ont remis des panneaux. Explique que Google maps oriente le Lac d'Antre part là. On a fait les réclamations à Google, on ne peut rien faire de plus. Serge ROCHET a remis un panneau Lac d'Antre pour l'indiquer de l'autre côté. Sur la base adresse nationale, 9,05 millions d'adresses, c'est 35% des 26 millions d'adresses présentes qui sont vérifiées, validées, certifiées. Communes couvertes, 26% des 35 000 communes françaises, 9 024 communes qui ont certifié leurs adresses, on est dedans. Population couverte, 28,44 millions d'habitants dont 42% des habitants. Adresses certifiées 4,57 millions 18% seulement des adresses de la bases nationales sont certifiées. Dans le secteur, Moirans, Martigna, Villards-d'Héria sont publiées.

Annonce que la signature de la vente de la parcelle AB657 devrait se réaliser courant novembre.

Michaël MARILLIER fait passer les remerciements de mariage de Maryse et Lucas DARDILHAC à l'attention de tous les membres du conseil municipal.

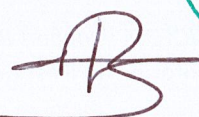
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire de séance,



Floriano De MATOS

Le Maire,



Jean-Robert BONDIER

